

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à la simple question Graziella Schaller et consorts au nom Les vert'libéraux –
Quels sont les effectifs de l'enseignement privé dans la scolarité obligatoire vaudoise? (21_QUE_31)

Rappel de l'intervention parlementaire

Ces dernières années, les effectifs des élèves scolarisés à domicile sont en augmentation, pour diverse raisons : phobies scolaires, problèmes relationnels entre la famille et l'école, projets de vie des parents, motifs religieux, etc.

La crise liée à la pandémie de COVID19 a également eu un impact, car certaines familles ont retiré leurs enfants de l'école par mesures de sécurité.

Afin de gérer et contrôler les apprentissages des élèves, le DFJC engage régulièrement des collaboratrices-collaborateurs pédagogiques, mais nous doutons que leur nombre soit suffisant pour réellement assurer un suivi pertinent de ces élèves.

La scolarisation à domicile connaît une augmentation annuelle d'environ 20% dans le canton, passant de 220 en 2013 à 750 en novembre 2020. Il semblerait que les effectifs de l'enseignement privé soient eux-aussi en augmentation.

Soucieux d'assurer un suivi équitable de tous les enfants de notre canton, ainsi que de contrôler la qualité de l'enseignement et du système éducatif dans son ensemble, nous nous permettons donc de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Quels sont les effectifs de l'enseignement privé dans notre canton ?*
- Quelle est l'évolution de ces effectifs au cours des dix dernières années ?*

Réponse du Conseil d'Etat

Il convient en préambule de préciser qu'au sens de la loi du 12 juin 1984 sur l'enseignement privé (LEPr, BLV 400.455), l'enseignement privé recouvre aussi bien l'enseignement à domicile que la scolarisation dans les écoles privées, conformément aux modalités de scolarisation prévues également à l'art. 54 de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO, BLV 400.02).

Si les effectifs des enfants relevant de l'enseignement à domicile ont augmenté de manière importante entre 2013 et 2020, on ne constate pas une telle évolution dans les écoles privées.

Au cours de ces dix dernières années, l'effectif d'élèves en écoles privées dans notre canton est resté plutôt stable. Il a augmenté jusqu'en 2015 puis s'est stabilisé ; une diminution est constatée en 2020.

Depuis l'année scolaire 2011-12, les effectifs d'élèves de la scolarisation obligatoire en écoles privées du canton de Vaud sont les suivants (*Source des données : OFS, Statistique des élèves et des étudiants (SDL)*) :

Année de scolarisation	Total
2011-12	7'625
2012-13	7'599
2013-14	7'909
2014-15	7'960
2015-16	7'991
2016-17	7'733
2017-18	7'751
2018-19	7'851
2019-20	7'775
2020-21	7'263

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 13 octobre 2021.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelière a.i. :

S. Nicollier